



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Vesoul, le 4 mars 2021

Unité Départementale Haute-Saône, Centre et Sud Doubs
Antenne de Vesoul
Subdivision 1

Nos réf. : UDHSCSD/PR/2021 - 0303A

Vos réf. :

Affaire suivie par :

@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03 63

E-mail : ud70-25.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION DU 25 FÉVRIER 2021

PSA AUTOMOBILES SA

N° S3IC : 0059.01306

Commune : Vesoul

Visite :					Régime:	
Priorité		Attributs S3IC n° 1 :		Attributs S3IC n° 2 :		Attributs S3IC n° 3 :

Liste des installations inspectées :

- Activités SECOIA (service écologique pour l'industrie automobile) au sein de V02
- Activités de rénovation de moteurs et boîtes de vitesses au sein de N10
- Aire de regroupement des déchets.

Référentiel de l'inspection :

- Arrêté préfectoral n° 2048 en date du 18 juillet 2007 (AP1)
- PAC du 22 octobre 2019 concernant l'activité de rénovation de pièces automobiles issues de l'économie circulaire.

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00

DREAL Bourgogne-Franche-Comté – UDHSCSD – 24 boulevard des Alliés – 70000 VESOUL
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Personne(s) rencontrée(s) :

- Chef de projet de l'activité circulaire du site
- Responsable du groupe SECOIA
- Responsable du groupe PIEC (pièces automobiles issues de l'économie circulaire)
- La chargée environnement du site / Le responsable du service UTEE

Ce rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

Synthèse :

Cette visite a pour objet de s'assurer que l'activité de rénovation de pièces automobiles issues de l'économie circulaire (PIEC), portée à connaissance par l'exploitant en octobre 2019, est bien couverte par l'autorisation environnementale (arrêté d'autorisation du 18 juillet 2007 et arrêtés complémentaires).

Lors de la visite d'inspection, aucune non-conformité n'a été relevée. Une demande de compléments est formulée concernant la possibilité de traiter en partie des eaux de lavage en interne.

Ces éléments sont détaillés dans le tableau des constats en annexe.

Propositions de suites :

Sans suite en l'absence de non-conformités constatées.

Le rédacteur	Le vérificateur et approbateur

Annexe 1 : Fiche de constats

Article	Prescription contrôlée	Constats	Commentaire
Activité SECOIA			
Art T1.1 AP1	Conformité aux dossiers	Absence d'observation	<p>Après une présentation en salle de l'activité SECOIA, la visite d'inspection a consisté à suivre le cheminement des pièces recyclées, et à s'assurer que les mesures de prévention des risques, décrites dans le porté à connaissance, sont déployées.</p> <p>Les opérations réalisées à SECOIA sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réception des carcasses (ensemble des organes, hors carrosserie, pouvant être rénovés) • déconsignation des carcasses (remboursement de la consigne à la plaque) • identification des carcasses par leur repère organe • tri des carcasses : opération visuelle, réalisée à partir d'une gamme de tri fournie par le rénovateur • regroupement des carcasses triées OK par référence si besoin, à la demande du rénovateur • expédition des carcasses aux rénovateurs • évacuation des carcasses NOK vers la Valorisation des Sous-Produits <p>Les pièces sont livrées par camion dans des conteneurs spécifiques permettant d'assurer la rotation.</p> <p>L'exploitant a mis en place des méthodes et dispositifs permettant de récupérer l'ensemble des égouttures provenant des pièces récupérées. Le fonctionnement de l'activité SECOIA est conforme au porté à connaissance.</p>
Activité de rénovation et de montage des moteurs et des boîtes de vitesses			
Art T1.1 AP1	Conformité aux dossiers		<p>Après une présentation en salle de l'activité de rénovation et de montage, la visite d'inspection a consisté à suivre le cheminement des moteurs et boîtes de vitesses provenant de l'activité SECOIA.</p> <p>La première étape consiste à démonter les moteurs et boîtes de vitesses. Les pièces récupérées en fonction de leur état sont soit recyclées en produits matières, soit en pièces de réemploi. Dans le cas du réemploi, elles font l'objet d'opérations de nettoyages, vérifications, remontages avant d'être testées.</p>

Article	Prescription contrôlée	Constats	Commentaire
Art T2.9.1 AP1	Rétentions	Demande de complément n° 1	<p>L'ensemble des produits liquides au sein de l'activité sont sur rétentions. Les centrales de filtration qui alimentent les machines à laver sont équipées de dispositifs permettant de couper l'alimentation en cas d'alarme. Les machines à laver, qui ne sont pas alimentées par les centrales de filtration, sont vidangées après un nombre de cycles de fonctionnement défini. L'ensemble des vidanges est envoyé directement dans deux cuves extérieures de 37 m³ et 12 m³ placées sur une rétention de 37 m³.</p> <p>Le fonctionnement de l'activité de rénovation et de montages des moteurs et boîtes de vitesses est conforme au porté à connaissance. Les points sensibles sont les fluides associés au banc d'essai.</p> <p>Demande n° 1: le dossier évoque la possibilité d'un traitement en interne d'une partie des eaux de lavage. Il est demandé à l'exploitant de préciser si cette possibilité est envisagée ou abandonnée.</p>
Zone déchets			
Art T1.1 AP1	Conformité aux dossiers	Absence d'observation	<p>La visite d'inspection s'est achevée sur la zone déchets dédiée au stockage des produits valorisés pour la matière, avant enlèvement, en provenance de l'activité SECOIA ou de l'activité de rénovation.</p> <p>Les bennes étanches sont stockées à l'abri des intempéries. La zone est équipée d'une rétention permettant de récupérer les égouttures.</p> <p>Le choix d'éloigner la zone déchets des activités SECOIA est lié au bruit généré par le déversement des pièces métalliques dans les bennes.</p>